



Info-Alerte n° 2181 du 9 juillet 2020

## La notification de DÉLICICES ET GOURMANDISES

La « notification du département remise des prix » que vous venez de recevoir constitue un concentré édifiant de superlatifs : « identification confirmée », « garantie », « procédure officielle », « grande sélection nationale », « paiement en 72 heures garanti », « sous le contrôle d'un huissier de justice assermenté » (*Maître LE PEILLET*)

Dans la version la plus récente, une « carte officielle de grand gagnant 2020 » signée par Bertrand MEUNIER, directeur du département de remise des prix, vient crédibiliser le gain d'une somme de 9500 €.

Ce chèque de 9500 € constitue le seul gain intéressant de l'opération publicitaire avec obligation d'achat. Tous les participants seront destinataires d'un chèque bancaire de 2€ qui, par un tour de passe-passe, va se transformer en un bon d'achat du même montant, voire d'un montant légèrement supérieur. Bien évidemment, pour DÉLICICES ET GOURMANDISES, le coût d'un bon d'achat déductible d'une commande est minime par rapport à un chèque bancaire de 2€.

L'un des documents publicitaires ose mentionner « 100% respect du consommateur » : le Réseau anti-arnaques en rit encore...

DÉLICICES ET GOURMANDISES affiche une adresse postale à Aubervilliers : elle correspond en fait à celle d'un sous-traitant. Le siège social de la société (*MERRIOS*) est implanté à Dublin (*Irlande*).



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le : Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir BP 40179 - 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org SIRET : 503 805 657 00049 Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine. Directeur de la publication : Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)